

## DOCTRINE

796 ◆ **Actualité des marques viticoles**

Éric Agostini

« Ces dernières années, notamment l'année 2009, ont été essentielles relativement aux marques viticoles. D'où la justification du titre « actualité ».

814 ◆ **Droit d'auteur et intérêt général**

Yves Gaubiac

« Le droit d'auteur a toujours eu deux dimensions, l'une sociale, l'autre personnelle – en la personne de l'auteur. Si la première a prévalu à sa naissance, elle s'est peu à peu estompée en France au profit de la seconde. Elle renaît sous les apparences d'un intérêt général qui prend forme dans le droit à l'information, le droit d'accès à la culture, le droit à l'éducation, à l'enseignement, à la liberté d'expression, à la liberté de création. Cet intérêt général n'est désormais plus géré exclusivement dans les exceptions au droit d'auteur ; il prend de plus en plus la forme de limitations externes au droit d'auteur, en plus donc des exceptions.

823 ◆ **L'emploi des marques d'autrui dans un système de référencement commercial sur internet**

Frédéric Pollaud-Dulian

« Le référencement d'une marque dans des liens commerciaux pour renvoyer au site d'un tiers pose deux problèmes : la responsabilité du tiers annonceur et celle du prestataire qui opère ce référencement moyennant rémunération. La CJUE a eu à les étudier dans deux arrêts rendus en mars 2010. L'arrêt Google permet de mesurer le caractère excessif de l'irresponsabilité accordée par la législation communautaire aux prestataires de services de l'internet, surtout si l'interprétation de la CJUE accentue ce déséquilibre à l'encontre des titulaires de droits intellectuels.

833 ◆ **Université numérique et créations immatérielles : l'enseignement en mode e-learning**

Agnès Robin

« L'actuelle mise en place des plateformes pédagogiques numériques pose à nouveau, et en dépit de l'adoption de la

*DADVSI, la question des droits d'auteur sur les ressources pédagogiques des universitaires. Le droit d'auteur des enseignants-chercheurs est, en effet, souvent perçu comme un obstacle au développement de l'e-learning en France. L'on oublie cependant que les droits de propriété intellectuelle constituent aujourd'hui de puissants leviers de valorisation des activités du service public.*

## CHRONIQUES

845 ◆ **Droit d'auteur et droits voisins**

André Lucas  
Valérie-Laure Benabou  
Jean-Michel Bruguière

879 ◆ **Droit des marques et autres signes distinctifs**

Georges Bonet  
Bertrand Geoffroy  
Marc Sabatier

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

895 ◆ **Lettre d'Inde  
L'exploitation commerciale des droits de propriété intellectuelle en Inde**

Anand Desai  
Ajay Shaw

907 ◆ **Lettre d'Angleterre**

Paul Torremans  
Estelle Derclaye

914 ◆ **Lettre d'Allemagne  
Droit d'auteur**

Thomas Dreier  
Louisa Specht

## REVUE DES THÈSES

## ACTUALITÉS

928 ◆ **Publications récentes**933 ◆ **Actualité réglementaire**